

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE DJA ET LOBO

COMMUNE DE ZOETELE

SECRETARIAT GENERAL

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES

CELLULE DES MARCHES PUBLICS

B.P : 02 - ZOETELE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

SOUTH REGION

DJA AND LOBO DIVISION

ZOETELE COUNCIL

GENERAL SECRETARY

INTERNAL PUBLIC TENDERS BOARD

OFFICE OF PUBLICS CONTRACTS

P.O.BOX:02 - ZOETELE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 001 /AAONO/CIPM/CMP/C/ZOE-2026 DU
27/01/2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES
DE CLASSE A L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE YEM-ESSA DANS LA COMMUNE DE ZOETELE,
DEPARTEMENT DE DJA ET LOBO, REGION DU SUD, » en procédure d'urgence ». FINANCEMENT -BIP
MINEDUB -EXERCICE 2026.**

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre l'exécution du Budget d'Investissement Public, exercice 2026, et de l'amélioration de l'Offre en infrastructures éducatives, le Maître d'Ouvrage lance le présent Avis d'Appel d'Offres en vue de l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Primaire Publique de YEM-ESSA dans la Commune de ZOETELE, Département de Dja et Lobo, Région du sud, « en procédure d'urgence ». FINANCEMENT, BIP-MINEDUB-EXERCICE 2026.

2. Consistance des travaux

Les travaux objet du présent Appel d'Offres comprennent notamment :

- Les travaux préparatoires-études ;
- Les travaux de terrassement ;
- Les travaux des fondations ;
- Les travaux de maçonnerie- élévation ;
- Les travaux de charpente – couverture ;
- Les travaux de menuiserie métallique ;
- Les travaux d'électricité ;
- Les travaux de peinture ;
- Les V.R.D ;

3. Allotissement :

Les travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont constitués d'un seul lot.

4. Coût prévisionnel :

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables des travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres est de vingt Millions (20 000 000) de Francs CFA.

5. Délai prévisionnel d'exécution :

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit Camerounais exerçant dans le domaine Travaux Publics et disposant un personnel doté d'une solide expérience pour la conduite des travaux à exécuter,

notamment en matière du Génie-Civil et justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des travaux qui en constituent l'objet.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du Ministère de l'Education de Base (MINEDUB), Exercice 2026, Imputation budgétaire n°.....

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour le présent Avis d'Appel d'Offres est hors ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main et timbrée, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des Finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et validée obligatoirement par la CDEC. Cette caution doit être conforme aux dispositions de la lettre circulaire n°000019/LC/MINMAP du 05 Juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics, et valable jusqu'à soixante (60) jours au-delà de la date initiale de validité des offres, dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, dont le montant s'élève à quatre cent mille (400 000) Francs CFA ; il est égal à 2% du coût prévisionnel Toutes Taxes Comprises (TTC) conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entainera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent Avis, le dossier physique peut être consulté aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés Publics de la Commune de ZOETELE sise à l'Hôtel de Ville de ladite Commune au carrefour BIBAE dans le Centre Urbain. B.P : 02 ZOETELE, sur présentation de la quittance d'achat du DAO. Le Dossier d'Appel d'Offres peut également être consulté en ligne dans le site de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenue au Dès publication du présent Avis, le Dossier d'Appel d'Offres est obtenu à la Cellule des Marchés Publics de la Commune de ZOETELE, contre présentation de la quittance de versement d'une somme non remboursable de Trente Cinq Mille (35 000) Francs CFA, représentant les frais d'acquisition du Dossier, à la Recette Municipale de ladite Commune. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant, le cas échéant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

En outre, Cette quittance devra ressortir les informations suivantes :

- Le nom de l'Entreprise ;
- Le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres ;
- L'objet de l'Appel d'Offres ;
- Le montant du DAO ;
- La date d'achat du DAO ;
- La Boîte Postale de l'Entreprise ;
- Le numéro de téléphone de l'Entreprise.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit dans le site de l'ARMP. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) l'original et six (06) copies respectivement marquées comme tels, devra être déposée à la Cellule des Marchés Publics de la Commune de ZOETELE, au plus tard le 21/02/2026 à 14H00, heure locale. Chaque entreprise devra joindre à son offre une déclaration de soumission suivant le modèle contenu dans le Dossier d'Appel d'Offres et faisant ressortir les prix en Francs CFA. Les Offres seront présentées dans trois enveloppes « intérieures » distinctes : enveloppe « A » contenant le Dossier Administratif, enveloppe « B » pour les propositions techniques, enveloppe « C » pour les propositions financières. Ces enveloppes seront placées à l'intérieur d'une grande enveloppe portant impérativement la seule et unique mention suivante :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004 /AAONO/CIPM/CMP/C/ZOE-2026 DU
27/01/2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE
CLASSE A L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE YEM-ESSA DANS LA COMMUNE DE ZOETELE,
DEPARTEMENT DE DJA ET LOBO, REGION DU SUD, » en procédure d'urgence ».**

**FINANCEMENT : BIP-MINEDUB-2026
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les plis non-conformes au mode de soumission ;
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente y compris celle qui ne sera pas cotée. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 29/01/24 à 15^h heures par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de ZOETELE dans la salle des actes de l'Hôtel de ville de ZOETELE, sis au quartier BIBAE dans le centre urbain.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment:

- Fausses déclarations ou pièces falsifiées (la CIPM et l'Autorité contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;
- de l'absence du cautionnement de soumission et validée obligatoirement par la CDEC (Cette caution doit être conforme aux dispositions de la lettre circulaire n°000019/LC/MINMAP du 05 Juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics, et valable jusqu'à soixante (60) jours au-delà de la date initiale de validité des offres) à l'ouverture des plis ;
- Non-exécution d'un marché antérieur du fait de l'entreprise (conformément à la Lettre Circulaire N°004/LC/MINMAP/CAB du 25 Janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs dans l'attribution de nouveaux marchés) ;
- de la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- du non-respect de 71% critères essentiels (71% renvoyant au seuil de qualification des offres techniques, soit 5 critères sur 7) ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence de l'attestation de catégorisation ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE et le SDP) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

- de la non acceptation des CCAP et CCTP paraphés, signés et datés avec la mention « lu et approuvé ».

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (oui ou non) ; ainsi, plusieurs sous critères tirés des rubriques ci-dessous du dossier de soumission seront retenus pour l'évaluation de l'offre technique :

1. Organisation/présentations des Offres : (01) sous-rubriques ;
2. L'expérience générale de l'entreprise : (01) sous-rubrique ;
3. Expérience spécifique de l'entreprise : (01) sous-rubriques ;
4. Expérience du Personnel Technique : (02) sous-rubriques ;
5. Moyens techniques et matériels : (01) sous-rubrique ;
6. Capacité Financière de l'entreprise (L'accès à une ligne de crédit de 6000 000 (six millions) de Francs CFA: (01) sous-rubrique ;
7. Organisation et méthodologie de l'entreprise : (07) sous-rubriques

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribue le contrat au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises, dont l'offre est évaluée la moins-disante.

17. Nombre maximum de lots :

Les travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont constitués d'un seul lot.

18. Durée de validité des offres :

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Cellule des Marchés Publics de la Commune de ZOETELE sis au quartier BIBAE, Téléphone : 695335369, B.P : 02-ZOETELE.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques :

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro ou le MO/MOD au numéro + 237 695 33 53 69.

Copies :

- MINMAP DD/DL (01 pour information) ;
- DD/MINTP/DL (01 pour exploitation) ;
- ARMP/SUD (01 pour information) ;
- CIPM (01 pour information) ;
- Archives (01 pour archivage) ;
- Affichage (01 pour publication).



FAIT A ZOETELE, LE 27/01/2026
LE MAITRE D'OUVRAGE,

Brigitte P. Aristide